

## MODALITÉS D'INSCRIPTIONS ET DE RESERVATIONS

Pour que votre enfant puisse venir dans notre accueil de loisirs, voici les démarches à suivre :

**1- Retirer le dossier d'inscription avec les éléments ci-dessous et nous le renvoyer complet avec :**

- La fiche de renseignement
- La fiche sanitaire
- L'autorisation de prélèvement SEPA
- Autorisations de droits à l'image

**2- Réserver les journées de votre choix. Pour cela, deux modes de réservation :**

- Par le portail famille BL enfance (site de la mairie, rubrique « vie des habitants)
- Par bulletin d'inscription papier.

## NOTICE INFORMATIVE SUR LES DELAIS

• **MERCREDIS/ CANTINE** : Inscription à l'année possible.  
Dernier délai : Jeudi 18h45 pour la semaine suivante.

• **VACANCES SCOLAIRES / ÉTÉ** :

Petites vacances : Dernier délai 2 semaines avant le début des vacances.

Grandes vacances : dernier délai 3 semaines avant le début des vacances.

**ATTENTION : Aucun accueil de votre enfant ne pourra être pris en compte sans inscription préalable.**

**Si le délai est dépassé, vous pouvez contacter la direction par mail afin de juger de la possibilité ou non d'une inscription.**

Pour toute demande d'aide ou d'information vous pouvez nous contacter :

**SARAH- Coordinatrice enfance**  
**[service.education@saint-sulpice-la-foret.fr](mailto:service.education@saint-sulpice-la-foret.fr)**  
**Téléphone : 07 77 46 20 44**

**QUENTIN- Directeur ALSH**  
**[service.alsh@saint-sulpice-la-foret.fr](mailto:service.alsh@saint-sulpice-la-foret.fr) /**  
**Téléphone : 06 13 16 38 59**

## **FACTURATION**

À partir des inscriptions effectuées sur le portail famille BL Enfance, les facturations des temps périscolaires et ALSH seront envoyées mensuellement aux familles de façon identique aux facturations cantine.

Les paiements pourront être effectués par : prélèvement automatique, virements, chèques (à l'ordre du Trésor Public).

L'ensemble des informations nécessaires à la facturation sont à transmettre à :

**[service.education@saint-sulpice-la-foret.fr](mailto:service.education@saint-sulpice-la-foret.fr)**

Pour toutes questions relatives aux facturations, vous pouvez contacter le secrétariat de la Mairie à :

**[secretariat.mairie@saint-sulpice-la-foret.fr](mailto:secretariat.mairie@saint-sulpice-la-foret.fr)**  
**Téléphone : 02 99 66 23 63**